

ont choisir leurs candidats, dimanche prochain, doivent donc bien se rendre compte de la situation; il s'agit de choisir des candidats résolus à réprimer énergiquement toutes les tentatives anarchiques.

Les réunions électorales publiques sont obscures à Paris par la lecture d'une nouvelle lettre de M. Louis Blanc qui, à cause de son état de santé, n'ayant pu venir pérorer, se met en communication avec les électeurs radicaux par la voie épistolaire. Cette lettre est le programme et, on peut le dire, le testament de la République de 1876. M. Louis Blanc affirme de nouveau le droit divin de la République, qui ne peut être renversée par la nation elle-même. Quoi de plus bête qu'une pareille prétention, car, quel moyen M. Louis Blanc et les autres radicaux ont-ils d'empêcher le suffrage universel de se prononcer pour telle ou telle forme de gouvernement et de donner 8 millions de suffrages à l'empire? M. Louis Blanc se prononce aussi pour la guerre à l'église, qui doit être dominée par l'Etat, ce qui ne l'empêche pas de se prononcer pour le libre épanouissement de l'individu et pour la liberté de conscience... ce qui veut dire, dans le langage des radicaux, suppression de la liberté des catholiques.

M. Louis Blanc, lui aussi, se prononce pour l'amnistie sans aucune réserve. Ce programme, acclamé par les réunions radicales, reproduit toutes les folies et les prétentions criminelles qui ont déjà perduré à la République en 1872 et en 1848... j'ai donc raison de dire que ce programme est le testament de la République de 1876.

Les radicaux appuient la candidature de M. Thiers dans le 9^e arrondissement.

Je vous ai signalé les articles publiés, sous le nom de Leucifer, par un de nos spirituels amis, dans le *Mémorial de l'Allier*, sur nos démocrates anciens et modernes.

Je dois vous dire qu'il n'est pas resté en si beau chemin. Le *Mémorial de l'Allier* publie une nouvelle série intitulée: *ce qu'ils deviennent*; sous ce titre, Leucifer fait défiler tous les conventionnels, tous les farouches sans-culottes qui, sous l'empire, devinrent préfets, obtinrent des places, des décorations, des faveurs. Barrère, Cambacérès, Carnot, Benjamin Constant, tous les gros bonnets de la République défilent avec une biographie qui met en lumière leur férocité de républicains et leurs bassesses de ralliés à l'empire. Nous aurons bientôt la conclusion. Cette conclusion, c'est que plus un individu fait de cabrioles démocratiques, plus on doit s'en méfier; mais l'auteur fera ressortir quels étaient les hommes sur qui l'empire appuyait. Cette double démonstration vient à propos au moment des élections.

Les derniers avis de New-York annoncent une série de suspensions de paiements: Arabel E. Lewis. — Kohler Financier, Benedict et Bros, Edward Thompson et Co., I. Figler et Co.

ETRANGER

LETTRES CARLISTES.

Frontière de Catalogne, 11 février. Je vous ai déjà dit, dans l'une de mes lettres précédentes, que l'organisation lente, mais sûre du soulèvement carliste en Catalogne promettait d'excellents résultats.

J'ai aujourd'hui la satisfaction de vous confirmer ces premiers renseignements, comme vous allez le voir par quelques détails sur l'organisation de l'armée du Principat. La province de Lérida est une de celles qui sont militairement occupées dans toute l'acceptation du mot; elle ne compte pas un village de quelque importance qui n'ait au moins un détachement; cette province vient, malgré cela, de pousser de nouveau le premier cri de: *Vive le roi!*

Dans le district de Balaguer, le commandant D. Jacques Ganollers, connu sous le nom de Campo de Cubells, homme énergique, actif et d'une réputation inattaquable, vient d'entrer en campagne. Dans la *conca de Trempo*, D. Antonio Gran, chef des *mozos de escuadra*, à la fin du précédent mouvement, s'est jeté

aussi dans la lutte; ces deux chefs sont très-aimés dans la province et d'un courage à toute épreuve.

Il y a cinq ou six jours, un nombre considérable de jeunes gens de Séros sont unis à la Melgosa à une de ces deux *partidas*.

On peut dire qu'une bonne partie de la province de Lérida est déjà en armes. Les forces qui la parcourent sous les ordres du commandant général, le jeune et brave colonel Ribas, seront bientôt des troupes régulières, puisqu'il travaille activement à leur organisation, secondé par des officiers très-actifs.

Il y a déjà plusieurs jours que les chefs de la province de Tarragone sont à leur poste, prêts à remplir noblement leur devoir. La province de Barcelone est parcourue en tous sens par les vaillants colonels Mariano de la Colonna et Josep de Vilamerca, qui recrutent sur leur passage de nombreux soldats.

De Barcelone même sont sortis ces jours-ci divers chefs officiers et subalternes qui déjà sont en campagne. Parmi les premiers on compte un commandant très-estimé dans l'armée ennemie, à laquelle il a appartenu jusqu'ici, et dont il vient de se séparer, emmenant avec lui un grand nombre de militaires de la garnison, qui sont déjà, à cette heure, dans nos rangs.

Dans la province de Gérone, sans compter diverses petites bandes, qui leur donnent une rude besogne, les libéraux ont appris avec terreur l'apparition, dans la contrée, du redouté Fovrer, partisan carliste bien connu, qui marche à la tête d'une *partida* de plus de cent volontaires parfaitement armés et en uniformes.

Il y a quelques jours, dans cette même province, le capitaine Miralles, qui commande également une force respectable, a fusillé, dans les environs de San-Hilario, deux *capayes*, convaincus du crime d'avoir assassiné un vieillard dont l'unique délit consistait à avoir son fils dans les rangs carlistes.

L'esprit du pays est très favorable à la reprise de la guerre. Les excès et violences des autorités alphonsistes, contribuent puissamment à nous venir en aide. Aussi, à l'appel fait par le capitaine D. Raphaël Tristant, accourent avec empressement les anciens volontaires carlistes et beaucoup de conscrits qui jusqu'ici étaient restés cachés pour ne pas servir sous les drapeaux de l'alphonsisme.

Comme, dans ce moment, l'habile général Tristant prend d'importantes mesures pour venir en aide à nos frères du Nord en précipitant le mouvement, je m'abstiens de vous communiquer d'autres nouvelles plus satisfaisantes encore. Je crains de nuire à l'ensemble de notre œuvre en donnant des détails qui serviraient à l'ennemi, s'il venait à les connaître avant le temps. Je m'exprime davantage dans une autre lettre.

FRANCESCO DE GAMA.

BULLETIN ECONOMIQUE

RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ANNEXES

TARIF CONVENTIONNEL ET TARIF GÉNÉRAL. (Suite)

En 1860, on avait pensé que le traité avec l'Angleterre serait un modèle que toutes les nations commerçantes s'empresseraient d'adopter. Cependant de grands pays, comme les Etats-Unis se sont refusés à entrer dans le système conventionnel. L'Allemagne, l'Italie et l'Autriche ont beaucoup plus préoccupées d'encourager leur propre industrie que de donner des facilités à leurs voisins et concurrents. Deux pays seulement ont recherché et pratiqué sérieusement le régime conventionnel, parce qu'ils y trouvaient leur avantage. L'Angleterre et la Belgique, dont l'industrie, puissante et expansive, pouvait défier toute concurrence. Tels seraient actuellement les seuls partisans des traités de commerce, tandis que toutes les autres nations civilisées tendraient à reprendre l'indépendance de leurs tarifs douaniers. (Rouen, Tourcoing, Roanne.)

Enfin, les mêmes chambres estiment qu'on assurerait au tarif une stabilité très-suffisante en insérant dans la loi une disposition d'après laquelle la révision n'en serait permise que tous les cinq ans.

Malgré ces arguments, dont plusieurs autres

groupes reconnaissent la valeur, la grande majorité des chambres de commerce s'est prononcée pour le renouvellement des traités, et la raison principale qui les a décidés est celle que la chambre de Paris formule en ces termes: « Les traités assurent au commerce et à l'industrie la stabilité dont ils ont besoin pour entreprendre et mener à bien fin d'importantes affaires, sans craindre d'être entravés au cours de leurs opérations par les modifications auxquelles peut donner lieu la révision fréquente des tarifs fixés par une loi des douanes. »

Le commerce, disent d'autres chambres, a besoin d'une *constitutions* qui survive aux changements de personnes dans le Gouvernement, même à la perturbation d'une guerre, et cette charte, il la trouve dans les traités. Tel est l'argument qui revient sous mille formes différentes dans les réponses des chambres, et qui leur paraît assez décisif pour effacer tous les inconvénients attachés à la forme conventionnelle.

Elles font observer en outre, que le système des traités « favorise le plus souvent la nation contractante la plus avancée en industrie, et que la France peut se considérer comme étant, à cet égard, dans les meilleures conditions vis-à-vis de la plupart des autres nations » (Paris); que, si la réciprocité n'est pas toujours aussi complète qu'on le désirerait, les conventions sont cependant les seules armes qui permettent d'imposer et de maintenir.

Elles reviennent presque toutes sur l'exemple de l'Amérique, et montrent que, si nous avions eu un traité avec les Etats-Unis, nous n'aurions pas vu se fermer devant nous, par l'exagération des tarifs de douane, l'un des principaux marchés du monde.

L'argument ne diffère d'une chambre à l'autre, que sous l'influence des intérêts spéciaux dont elles sont l'organe. Ainsi, dans les régions industrielles du nord et du nord-ouest, on insistera surtout sur les réserves et les tempéraments qu'il convient d'apporter à la pratique du régime conventionnel. A Epinal, on demandera qu'un traité spécial et restreint soit conclu avec l'Association allemande. Les chambres qui représentent les intérêts généraux de l'Agriculture (Morlaix, Fécamp, Besune, Chalons-sur-Saône, etc.), se contenteront de la proposition pure et simple des traités actuels, tandis que les industries vinicoles du midi (Montpellier, Narbonne, Cette, Toulouse, etc.), préoccupées d'assurer un débouché à leurs vins, insisteront sur le besoin d'une réciprocité plus exacte avec les pays concurrents.

De même, Marseille, et les industries de la soie (Aubenas), repousseront toute restriction contraire à la liberté commerciale. Enfin Alger demandera la prorogation du régime spécial à l'Algérie.

Mais en dehors des intérêts spéciaux, presque toutes les chambres se sont rencontrées sur certaines conditions qu'il conviendrait de mettre au régime conventionnel, et sans lesquelles ce régime devient, à leur avis, arbitraire ou instable.

Elles demandent :

1^o Que tous les traités aient une échéance commune, et que par conséquent le *statu quo* soit maintenu jusqu'en 1877, date extrême de l'expiration des traités actuels. (Paris, Abbeville, Calais, Saint-Omer, Lille, Sedan, Dieppe, Morlaix, Epinal, Nancy, Bar-le-Duc, Cette.) Plusieurs chambres, notamment Cherbourg, écrivant au moment où des négociations étaient ouvertes avec l'Italie, négligent les autres questions et se bornent à demander que rien ne soit conclu prématurément, de manière à ne pas engager l'avenir.

En général, les chambres, quelle que soit leur préférence pour le régime conventionnel, se montrent contraires à toute convention immédiate avec l'Italie.

Quant à l'expiration des échéances, elles sont unanimes, mais encore fixées à une date rapprochée; on admet généralement un intervalle de dix ans. (Paris, Dieppe, Troyes, etc.)

2^o Que, nonobstant les traités, on procède le plus tôt possible à une révision du tarif général.

Si les chambres sont presque unanimes sur ce point, elles ne sont pas toutes également explicites.

Le plus grand nombre désire que cette révision précède la conclusion de tous les traités, et donne lieu à une enquête où seraient consultés tous les intérêts; le tarif général ainsi établi deviendrait la base des futurs traités. « C'est le seul mode, dit Epinal, qui permette aux représentants des différentes industries de produire leurs observations, soit préalablement, soit dans la discussion même à laquelle le législateur devra se livrer. La forme des traités ne laisse pas de place pour ces observations. Avant d'entamer les négociations actuellement pendantes avec l'Italie, le Gouvernement a bien chargé une commission spéciale de lui présenter ses vues sur les propositions émises par le gouvernement italien, et les chambres accomplissent une mission analogue... Mais il manque aux chambres un projet défini, et à la commission, des informations spéciales. Il n'est pas possible en effet d'établir des négociations, tandis que tout le monde peut-être appelé à donner son avis sur un tarif général. Donc, « l'élaboration et la promulgation du nouveau tarif doivent précéder la négociation des traités. » (Voir aussi Abbeville, Boulogne, Lille, Tourcoing, Sedan, Saint-Quentin, Nancy, Troyes, etc.)

Ce tarif général, non-seulement servirait de base aux conventions nouvelles, mais encore deviendrait la loi dans nos rapports avec les puissances qui n'ont point de convention particulière; il est d'autant plus nécessaire que le tarif général actuel est tout à fait impraticable. La plupart des chambres pensent que

quelque souvenir pour Thadée? dit Mme Oskierko, prenant affectueusement la main d'Aline.

— Oh! si vraiment, ma tante, répéta Aline en rougissant. Mais je n'ai pas besoin de dire à Thadée qu'il est toujours le bienvenu ici. Comment pourrais-je en être autrement? Est-ce que je ne le regarde pas comme mon frère?

— Et s'il te demandait de ne plus le considérer ainsi? dit Mme Oskierko en regardant Aline.

— Comment! Thadée se fâcherait-il de ma tendresse! Thadée ne... nous... aimerait-il plus? balbutia Aline en rougissant.

— Aline, vous avez mal compris la demande de ma mère, dit Thadée avec douceur, s'approchant de sa cousine et lui prenant la main. Jusqu'ici j'ai toujours été fier et heureux quand vous vouliez bien m'appeler votre frère, mais que me répondez-vous si je vous dis qu'à présent ce titre ne me suffit plus? Ce que je voudrais de vous maintenant, Aline, c'est une tendresse plus vive, plus profonde: c'est le don de votre parole aujourd'hui, et plus tard, celui de votre main. Vous êtes ma cousine bien-aimée, mais ce n'est pas assez pour moi, et je ne serai jamais heureux si vous ne voulez devenir ma femme... C'est une question bien sérieuse que je vous fais là, mon Aline; mon sort et le vôtre

peut-être, dépendent de ce que vous répondrez.

— Avez-vous parlé à mon père, Thadée? murmura Aline en rougissant.

— Oui, mon oncle approuve mes projets et s'en remet à votre décision. Mais il peut y avoir un obstacle entre nous, et voici ce que j'ai voulu vous dire en présence de ma mère. Aline, je ne veux pas vous tromper... En Italie, j'ai aimé, ou cru aimer, une autre jeune fille que je trouvais aussi belle et que je croyais aussi sincère que vous. Je lui avais donné tout mon amour, croyant rencontrer en elle l'idéal de tous mes rêves. Mais elle m'a trompé; elle m'a abandonné et banni. Après cette déception amère, j'ai cru que mon cœur était mort, et je ne suis promis à moi-même de ne plus croire et de ne plus aimer... Votre pureté, votre grâce et votre tendresse ont été plus fortes que moi. Aline: vous m'avez vaincu. Toutes les larmes que je versais, vous les avez tarées, et vous avez réveillé la foi et l'espoir dans mon cœur. A présent, et toujours, ce cœur vous appartient... Me pardonneriez-vous de m'être égaré un moment, quand j'étais loin de vous, et seul?

Aline leva sur son cousin son beau regard joyeux, à demi voilé de larmes. — Ne parlons plus du passé, Thadée, lui dit-elle; l'avenir nous sera si doux! Alors, parlons de l'avenir, mon Aline

peut-être, dépend de ce que vous répondrez.

— Avez-vous parlé à mon père, Thadée? murmura Aline en rougissant.

— Oui, mon oncle approuve mes projets et s'en remet à votre décision. Mais il peut y avoir un obstacle entre nous, et voici ce que j'ai voulu vous dire en présence de ma mère. Aline, je ne veux pas vous tromper... En Italie, j'ai aimé, ou cru aimer, une autre jeune fille que je trouvais aussi belle et que je croyais aussi sincère que vous. Je lui avais donné tout mon amour, croyant rencontrer en elle l'idéal de tous mes rêves. Mais elle m'a trompé; elle m'a abandonné et banni. Après cette déception amère, j'ai cru que mon cœur était mort, et je ne suis promis à moi-même de ne plus croire et de ne plus aimer... Votre pureté, votre grâce et votre tendresse ont été plus fortes que moi. Aline: vous m'avez vaincu. Toutes les larmes que je versais, vous les avez tarées, et vous avez réveillé la foi et l'espoir dans mon cœur. A présent, et toujours, ce cœur vous appartient... Me pardonneriez-vous de m'être égaré un moment, quand j'étais loin de vous, et seul?

Aline leva sur son cousin son beau regard joyeux, à demi voilé de larmes. — Ne parlons plus du passé, Thadée, lui dit-elle; l'avenir nous sera si doux! Alors, parlons de l'avenir, mon Aline

peut-être, dépend de ce que vous répondrez.

— Avez-vous parlé à mon père, Thadée? murmura Aline en rougissant.

— Oui, mon oncle approuve mes projets et s'en remet à votre décision. Mais il peut y avoir un obstacle entre nous, et voici ce que j'ai voulu vous dire en présence de ma mère. Aline, je ne veux pas vous tromper... En Italie, j'ai aimé, ou cru aimer, une autre jeune fille que je trouvais aussi belle et que je croyais aussi sincère que vous. Je lui avais donné tout mon amour, croyant rencontrer en elle l'idéal de tous mes rêves. Mais elle m'a trompé; elle m'a abandonné et banni. Après cette déception amère, j'ai cru que mon cœur était mort, et je ne suis promis à moi-même de ne plus croire et de ne plus aimer... Votre pureté, votre grâce et votre tendresse ont été plus fortes que moi. Aline: vous m'avez vaincu. Toutes les larmes que je versais, vous les avez tarées, et vous avez réveillé la foi et l'espoir dans mon cœur. A présent, et toujours, ce cœur vous appartient... Me pardonneriez-vous de m'être égaré un moment, quand j'étais loin de vous, et seul?

Aline leva sur son cousin son beau regard joyeux, à demi voilé de larmes. — Ne parlons plus du passé, Thadée, lui dit-elle; l'avenir nous sera si doux! Alors, parlons de l'avenir, mon Aline

peut-être, dépend de ce que vous répondrez.

— Avez-vous parlé à mon père, Thadée? murmura Aline en rougissant.

— Oui, mon oncle approuve mes projets et s'en remet à votre décision. Mais il peut y avoir un obstacle entre nous, et voici ce que j'ai voulu vous dire en présence de ma mère. Aline, je ne veux pas vous tromper... En Italie, j'ai aimé, ou cru aimer, une autre jeune fille que je trouvais aussi belle et que je croyais aussi sincère que vous. Je lui avais donné tout mon amour, croyant rencontrer en elle l'idéal de tous mes rêves. Mais elle m'a trompé; elle m'a abandonné et banni. Après cette déception amère, j'ai cru que mon cœur était mort, et je ne suis promis à moi-même de ne plus croire et de ne plus aimer... Votre pureté, votre grâce et votre tendresse ont été plus fortes que moi. Aline: vous m'avez vaincu. Toutes les larmes que je versais, vous les avez tarées, et vous avez réveillé la foi et l'espoir dans mon cœur. A présent, et toujours, ce cœur vous appartient... Me pardonneriez-vous de m'être égaré un moment, quand j'étais loin de vous, et seul?

Aline leva sur son cousin son beau regard joyeux, à demi voilé de larmes. — Ne parlons plus du passé, Thadée, lui dit-elle; l'avenir nous sera si doux! Alors, parlons de l'avenir, mon Aline

peut-être, dépend de ce que vous répondrez.

— Avez-vous parlé à mon père, Thadée? murmura Aline en rougissant.

— Oui, mon oncle approuve mes projets et s'en remet à votre décision. Mais il peut y avoir un obstacle entre nous, et voici ce que j'ai voulu vous dire en présence de ma mère. Aline, je ne veux pas vous tromper... En Italie, j'ai aimé, ou cru aimer, une autre jeune fille que je trouvais aussi belle et que je croyais aussi sincère que vous. Je lui avais donné tout mon amour, croyant rencontrer en elle l'idéal de tous mes rêves. Mais elle m'a trompé; elle m'a abandonné et banni. Après cette déception amère, j'ai cru que mon cœur était mort, et je ne suis promis à moi-même de ne plus croire et de ne plus aimer... Votre pureté, votre grâce et votre tendresse ont été plus fortes que moi. Aline: vous m'avez vaincu. Toutes les larmes que je versais, vous les avez tarées, et vous avez réveillé la foi et l'espoir dans mon cœur. A présent, et toujours, ce cœur vous appartient... Me pardonneriez-vous de m'être égaré un moment, quand j'étais loin de vous, et seul?

Aline leva sur son cousin son beau regard joyeux, à demi voilé de larmes. — Ne parlons plus du passé, Thadée, lui dit-elle; l'avenir nous sera si doux! Alors, parlons de l'avenir, mon Aline

peut-être, dépend de ce que vous répondrez.

— Avez-vous parlé à mon père, Thadée? murmura Aline en rougissant.

— Oui, mon oncle approuve mes projets et s'en remet à votre décision. Mais il peut y avoir un obstacle entre nous, et voici ce que j'ai voulu vous dire en présence de ma mère. Aline, je ne veux pas vous tromper... En Italie, j'ai aimé, ou cru aimer, une autre jeune fille que je trouvais aussi belle et que je croyais aussi sincère que vous. Je lui avais donné tout mon amour, croyant rencontrer en elle l'idéal de tous mes rêves. Mais elle m'a trompé; elle m'a abandonné et banni. Après cette déception amère, j'ai cru que mon cœur était mort, et je ne suis promis à moi-même de ne plus croire et de ne plus aimer... Votre pureté, votre grâce et votre tendresse ont été plus fortes que moi. Aline: vous m'avez vaincu. Toutes les larmes que je versais, vous les avez tarées, et vous avez réveillé la foi et l'espoir dans mon cœur. A présent, et toujours, ce cœur vous appartient... Me pardonneriez-vous de m'être égaré un moment, quand j'étais loin de vous, et seul?

concoityens qu'un certain nombre d'électeurs n'ayant pas été trouvés à l'adresse indiquée sur la liste close le 31 mars 1875, ces derniers peuvent se présenter au bureau des listes électorales, à l'Hôtel-de-Ville, où les cartes leur seront remises, à partir du jeudi 17 de ce mois.

Hôtel-de-Ville de Roubaix, le 14 février 1876.

Le Maire, C. DESCART.

Dans notre compte-rendu de la séance républicaine qui a eu lieu dimanche dernier au Petit-Château, à Tourcoing, on nous a signalé une erreur que nous rectifions.

Nous avons dit que le bureau, après s'être consulté avec M. Desurmont, avait jugé à propos de clore la séance.

La vérité est, que la séance a été levée par l'ordre du représentant de l'autorité.

M. Testelin assistait hier soir, à la réunion privée tenue chez M. Morel, rue de Tourcoing.

On a déjà dit que l'autorité militaire s'occupait en ce moment de la formation des cadres des sous-officiers, brigadiers et caporaux de l'armée territoriale et que dans ce but, les intéressés avaient été invités à se présenter au bureau de recrutement de la division territoriale. On annonce aujourd'hui que des délégués choisis parmi les officiers déjà nommés, se livrent, en outre, à des enquêtes à domicile. Ils se rendent chez les hommes inscrits ayant occupé les grades dont il s'agit, soit dans l'armée active, soit dans la mobile et leur demandent s'ils désirent conserver leurs galons. On arrivera ainsi à former un premier noyau, et c'est plus tard, lorsque les officiers auront pu juger de la capacité ou plutôt du degré d'aptitude de leurs hommes que les autres sous-officiers, caporaux et brigadiers pourront être choisis.

Un journal a récemment prétendu que les capitaines-majors de l'armée territoriale pouvaient se marier sans permission de l'autorité militaire.

Cet renseignement est absolument inexact; les capitaines-majors de l'armée territoriale, quelle que soit leur origine, sont en activité de service et soumis aux mêmes règles et obligations que celles qui concernent les officiers de l'armée active, dit l'*Avenir militaire*.

M. le ministre de la guerre a décidé, le 24 janvier 1876, que l'indemnité de route, pour se rendre de leur domicile au chef-lieu de la subdivision de région et en revenir, sera allouée aux hommes de la disponibilité et de la réserve de l'armée active, à ceux de l'armée territoriale et de la réserve qui se présenteront pour être réformés devant la commission spéciale instituée dans la subdivision de région, dont le domicile des intéressés fait partie.

Cette indemnité ne sera pas due aux jeunes soldats, aux disponibles et aux réservistes des diverses catégories qui n'auraient pas été reconnus impropres au service militaire par la commission de réforme.

M. le ministre de la guerre a décidé que des exercices d'embarquement et de débarquement de nuit seraient faits par les troupes de toutes armes dans les villes de garnison situées sur une voie ferrée.

Par décret inséré au *Journal Officiel* d'hier, les électeurs du canton de Bourbourg (Nord) sont convoqués pour le dimanche 5 mars prochain, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

En vertu de la loi du 19 juillet 1875, les traitements des instituteurs et des instituteurs doivent être désormais payés mensuellement sur mandats délivrés par le préfet.

Les mandats du mois de janvier viennent d'être expédiés à MM. les percepteurs.

chérie, dit le jeune homme en lui serrant la main... Dites-moi qu'à présent il est bien à moi, l'avenir! Dites-moi que vous consentez à me donner, dans votre cœur fidèle, cette place, la première de toutes, qu'aucune influence humaine, aucune catastrophe imprévue ne pourra m'enlever désormais?... Aline, une seconde déception me tuerait, et c'est la vie que je vous demande.

— Alors vous vivrez, Thadée, et vous vivrez heureux, si votre vie dépend de ma foi et de ma tendresse... Ma mère, dites-lui donc que je n'ai jamais changé, dit la jeune fille, en cachant son joli visage baigné de larmes dans le sein de Mme Oskierko.

— Il le sait, et je le sais encore mieux que lui. Merci, mon Aline, ma fille; vous avez rempli les vœux les plus chers de votre mère qui est au ciel, et de celle qui l'a remplacée près de vous. Mes deux enfants, je vous bénis comme fiancés, et un jour je vous donnerai comme mari et femme. Aline, ton père aussi sera bien heureux. Venez, enfants; allons le chercher pour lui dire nos joyeuses nouvelles.

— Et le jeune homme en lui serrant la main... Dites-moi qu'à présent il est bien à moi, l'avenir! Dites-moi que vous consentez à me donner, dans votre cœur fidèle, cette place, la première de toutes, qu'aucune influence humaine, aucune catastrophe imprévue ne pourra m'enlever désormais?... Aline, une seconde déception me tuerait, et c'est la vie que je vous demande.

— Alors vous vivrez, Thadée, et vous vivrez heureux, si votre vie dépend de ma foi et de ma tendresse... Ma mère, dites-lui donc que je n'ai jamais changé, dit la jeune fille, en cachant son joli visage baigné de larmes dans le sein de Mme Oskierko.

— Il le sait, et je le sais encore mieux que lui. Merci, mon Aline, ma fille; vous avez rempli les vœux les plus chers de votre mère qui est au ciel, et de celle qui l'a remplacée près de vous. Mes deux enfants, je vous bénis comme fiancés, et un jour je vous donnerai comme mari et femme. Aline, ton père aussi sera bien heureux. Venez, enfants; allons le chercher pour lui dire nos joyeuses nouvelles.

— Et le jeune homme en lui serrant la main... Dites-moi qu'à présent il est bien à moi, l'avenir! Dites-moi que vous consentez à me donner, dans votre cœur fidèle, cette place, la première de toutes, qu'aucune influence humaine, aucune catastrophe imprévue ne pourra m'enlever désormais?... Aline, une seconde déception me tuerait, et c'est la vie que je vous demande.

— Alors vous vivrez, Thadée, et vous vivrez heureux, si votre vie dépend de ma foi et de ma tendresse... Ma mère, dites-lui donc que je n'ai jamais changé, dit la jeune fille, en cachant son joli visage baigné de larmes dans le sein de Mme Oskierko.

— Il le sait, et je le sais encore mieux que lui. Merci, mon Aline, ma fille; vous avez rempli les vœux les plus chers de votre mère qui est au ciel, et de celle qui l'a remplacée près de vous. Mes deux enfants, je vous bénis comme fiancés, et un jour je vous donnerai comme mari et femme. Aline, ton père aussi sera bien heureux. Venez, enfants; allons le chercher pour lui dire nos joyeuses nouvelles.

(A suivre). Etienne MARCEL.

teurs des contributions directes, chargés du paiement. Chacun des intéressés peut donc se présenter à la caisse du percepteur de sa circonscription, s'il ne préfère attendre le passage de celui-ci, en tournée de recette, dans la commune.

La Cour d'appel de Douai a prononcé le 31 janvier un arrêt qui a son importance sur un point difficile de la question des contributions directes.

En fait les époux Théodat-Bouffanger, marchands épiciers à Cambrai, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, s'étaient, par police du 10 mai 1874, engagés à payer à la Compagnie d'assurances le Monde, conjointement, chaque par moitié, des primes annuelles de 900 fr., jusqu'à la mort du précurseur d'eux. La Compagnie le Monde, par contre, s'était engagée à payer au survivant une somme de 20,000 francs.

Le sieur Théodat fut déclaré en faillite le 26 février 1875 et mourut le 7 mars suivant.

La veuve Théodat, après avoir renoncé à la communauté à la date du 24 avril, prétendit avoir droit exclusivement à ce capital de 20,000 fr.

Résistance du syndicat de la faillite, qui assigna la veuve Théodat et la Compagnie le Monde devant le tribunal de Cambrai, pour voir dire que cette somme de 20,000 fr. étant une créance de communauté, et la femme ayant renoncé à la communauté, rentrerait entre les mains du syndic, représentant la succession du mari et la masse créancière. Subsidiatement, le syndic concluait à ce qu'il fût dit, dans tous les cas, récompense à la communauté à l'occasion des primes versées.

La Cour de Douai, réformant un jugement du tribunal de Cambrai, en date du 26 août 1875, a rendu un arrêt d'où résultent ces conséquences importantes :

« L'acte par lequel les deux époux, mariés sous le régime de la communauté, contractent une assurance sur la vie au profit du survivant, ne renferme pas une donation mutuelle et réciproque entre époux, prohibée par l'article 1097 du Code civil.

« En conséquence, le prédécès de l'un des époux donne au survivant un droit personnel et exclusif au capital assuré.

« Et ce droit, en cas de survie de la femme, n'est pas assujéti à la condition que la femme acceptera la communauté, il lui appartient en cas d'acceptation comme en cas de renonciation.

« On nous rapporte qu'on a essayé de forcer la nuit dernière, le soupirail de la maison n^o 32, rue de Lannoy. Plainte a dû être déposée. Est-ce que Brasserie serait encore au milieu de nous ?

Une femme nommée Pauline Sabina, (deux noms de théâtre), s'est fait passer pour la cuisinière de M. Morel, rue de Tourcoing, et en qualité d'emprunt à se procurer chez M. Bouffard, épiciers rue de la Guinguette, plusieurs articles de bonneterie et d'épicerie. Le faux cordon-bleu a été conduit en prison.

Hier, les frères Frank, ont eu à souffrir une nouvelle déconvenue au théâtre de la rue du Fontenoy, à l'heure indiquée pour le commencement de leur exercices, onze personnes en tout avaient passé au contrôle. On ne s'évertua pas pour si peu, et l'argent a été rendu à la porte. C'est le cas de dire que le public roubaisien a fait peu d'accueil aux artistes engagés aux Bouffes. On prétend que la politique n'est point au pas l'ennemi du trapèze.

Un commencement d'incendie s'est déclaré, à Lille, dans la gare Saint-Sauveur, samedi, vers onze heures du matin. Une flamme partie d'une machine en manœuvre sous les halles a communiqué le feu à un tas de balles de lin en mantissement.

Grâce à l'énergie et aux mesures prises par le chef de gare, aux efforts dévoués du personnel, et à l'usage immédiat de la pompe de la gare, toujours prête à fonctionner, cet incendie, qui menaçait d'être un grand désastre, a été comprimé en moins d'une demi-heure. Les pertes s'élevaient à 8,000 francs et sont couvertes par plusieurs assurances.

Mardi dernier, trois jeunes gens de Quériy, les nommés Bleuse, Camille, Lengrand, Jean-Baptiste, et Grassart, Léon, se rendirent en chantant à Carnières où le même jour, ils devaient tirer au sort. Arrivés à Béviliers, en face du cabaret Lefebvre, les jeunes conscrits se disposaient à faire une halte, lorsque tout à coup le père de Grassart s'affaissa pour ne plus se relever; il venait de succomber à une attaque d'apoplexie. Grassart père était âgé de 51 ans.

Voici le programme du grand Concert que donnera la Grande-Harmonie à ses membres honoraires le lundi 21 février 1876, à sept heures très-précises du soir, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, et le concert de :

Mlle Pauline Dujour, première chanteuse du Grand Théâtre de Lille;

Madame TOURTELON-DE-TAX, violoncelliste-solo de S. M. le Roi de Portugal;

M. DE TAY, violoncelliste, Maître de Chapelle de la Métropole de Cambrai;

M. TOURTELON, chanteur de genre;